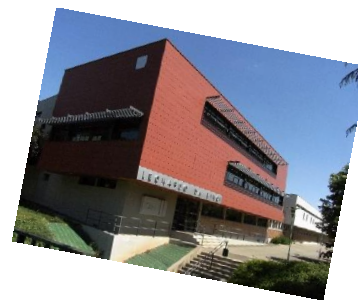




# VERSEMENT DE LA TAXE APPRENTISSAGE 2023



Le lycée Augustin Thierry est habilité à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Votre aide nous permet d'acquérir des équipements pédagogiques et de développer nos projets en lien avec nos formations technologiques et professionnelles.

Depuis le mois de mai 2023, le versement du solde de la taxe se fait via la plateforme SOLTéA sur laquelle vous devez désigner le ou les établissements que vous souhaitez soutenir.

Voici nos informations :

- Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Augustin Thierry - BLOIS
- Code UAI (RNE) : 0410001D
- N° SIRET : 19410001200013

**Nous vous remercions pour votre soutien.**

